



## **Commission scolaire des Chic-Chocs**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tenue à l'école Esdras-Minville de Grande-Vallée, le **mardi 22 août 2017, à 19 h 30**, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Pigeon.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, monsieur Jean-Pierre Pigeon, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la rencontre.

### **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Onze commissaires sont présents et forment quorum, mesdames et messieurs les commissaires :

|                              |  |
|------------------------------|--|
| J. Antonio Blouin            | Aline Perry                                  |
| Jean-Yves Dupuis             | Jean-Pierre Pigeon                           |
| Jean-Marc Lemieux            | Aline Smith                                  |
| Jacques Létourneau (S-A-D-M) | Louis Vigneau (commissaire-parent) (S-A-D-M) |
| Sébastien Lévesque (S-A-D-M) | France Tapp (commissaire-parent)             |
| Marie-France Minville        |  |

La commissaire-parent, madame Isabelle Richard est absente et a avisé de son absence.

Sont aussi présents :

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Madame Caroline Charette | directrice du Service des ressources humaines  |
| Monsieur Éric Guénette   | directeur du Service des ressources financières  |
| Madame Line Miville      | directrice des école Bois-et-Marées et Notre-Dame-des-Neiges                                     |
| Monsieur Claude Petitpas | directeur des Services du secrétariat général, des communications et de la gestion documentaire  |
| Madame Hélène Roy        | directrice des Services éducatifs aux adultes et à la formation professionnelle                  |
| Monsieur Martin Savoie   | directeur général  |
| Monsieur David Smith     | directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire |

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
- 5. Adoption et suivi des procès-verbaux**
  - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2017
  - 5.2 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2017
- 6. Enjeux politiques**
  - 6.1 Délégation au Réseau du sport étudiant, Est du Québec 2017-2018
  - 6.2 Rémunération des commissaires 2017-2018
- 7. Direction générale**
  - 7.1 Constitution du comité de répartition des ressources

7.2 Déjeuner de la rentrée

**8. Service des ressources financières**

*Aucun sujet relié à ce service*

**9. Service des ressources humaines**

9.1 Modification au plan des effectifs du personnel de soutien 2017-2018

**10. Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire**

10.1 Réfection des toitures à l'école Notre-Dame

10.2 Réfection des parements extérieurs à l'école Notre-Dame-des-Neiges

**11. Services éducatifs aux jeunes et Services informatiques**

11.1 Organisation scolaire 2017-2018, version 4

**12. Services éducatifs aux adultes et formation professionnelle**

*Aucun sujet relié à ce service*

**13. Services du Secrétariat général, des communications et de la gestion documentaire**

*Aucun sujet relié à ce service*

**14. Informations**

14.1 Rapport de la présidence

14.2 Rapport de la direction générale

14.3 Rapport de délégation, de représentation ou de participation des commissaires

14.4 Rapport des commissaires-parents

14.5 Informations des établissements

14.6 Reddition de comptes des administrateurs

14.7 Reddition de comptes des autres comités de gouvernance

15. Période de questions du public (10 minutes)

16. Autres affaires

17. Correspondance et dépôt de documents

18. Questions et commentaires des commissaires

19. Ajout

20. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Marie-France Minville, et résolu,

**CC-1708-001**

**CC-1708-001** que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (5 minutes)**

Public présent, aucun droit de parole n'est demandé.

**5. ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

**5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2017**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu,

**CC-1708-002**

**CC-1708-002** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 juin 2017 soit adopté tel que rédigé.

## **5.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2017**

Aucun suivi n'est requis.

## **6. ENJEUX POLITIQUES**

### **6.1 DÉLÉGATION AU RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT, EST DU QUÉBEC 2017-2018**

CONSIDÉRANT qu'il est important que la Commission scolaire des Chic-Chocs soit représentée et participe de façon active aux activités du Réseau du sport étudiant, Est-du-Québec;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chic-Chocs doit nommer un ou des représentant(s) afin d'assurer sa présence et de faire le suivi nécessaire de tout dossier impliquant le sport dans ses écoles;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

**CC-1708-003**

**CC-1708-003** que la Commission scolaire des Chic-Chocs nomme, à titre de représentants au Réseau du sport étudiant, Est-du-Québec, les personnes suivantes : monsieur Stéphane Côté, monsieur Steve Boulay et monsieur Robert Fournier, et ce, pour l'année scolaire 2017-2018.

### **6.2 RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES 2017-2018**

VU l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule qu'il appartient au conseil des commissaires de déterminer la rémunération versée à ses membres;

CONSIDÉRANT le décret 702-2017 qui détermine le montant annuel maximum dont peut disposer une commission scolaire pour la rémunération de ses commissaires;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu,

**CC-1708-004**

**CC-1708-004** d'adopter la rémunération 2017-2018, telle que décrite dans le document SRF1718-002, daté du 7 août 2017, version 1.

## **7. DIRECTION GÉNÉRALE**

### **7.1 CONSTITUTION DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES**

VU l'article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique appelant les commissions scolaires à instituer un comité de répartition des ressources (CRR);

CONSIDÉRANT que ce comité doit être composé d'au plus 15 membres du personnel d'encadrement majoritairement de direction d'établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion (CCG) à sa rencontre du 6 juin 2017, à l'effet que le CRR soit composé

de 11 membres;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

**CC-1708-005**

**CC-1708-005** que le comité de répartition des ressources de la Commission scolaire des Chic-Chocs soit composé de 11 membres, soit les personnes occupant les postes suivants : direction générale, direction du Service des ressources financières, direction du Service des ressources humaines, direction des Services éducatifs aux adultes et à la formation professionnelle, direction des Services éducatifs aux jeunes et Services informatiques et 6 directions d'établissement, dont au moins une direction d'école préscolaire ou primaire, une direction d'école secondaire et une direction de centre.

## **7.2 DÉJEUNER DE LA RENTRÉE**

VU le *Règlement relatif à la compensation des frais de déplacement et de représentation* de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le montant forfaitaire dévolu au déjeuner dudit règlement est insuffisant pour ce qui est du déjeuner de la rentrée;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Smith, et résolu,

**CC-1708-006**

**CC-1708-006** que le montant forfaitaire dévolu au diner dans le *Règlement relatif à la compensation des frais de déplacement et de représentation* soit autorisé pour les déjeuners de la rentrée.

## **8. SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

*Aucun point relié à ce service.*

## **9. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

### **9.1 MODIFICATION AU PLAN DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN 2017-2018**

VU les règles de répartition des ressources entre les écoles, les centres et les services 2017-2018 Annexe A – règle budgétaire des écoles;

CONSIDÉRANT l'annonce du départ à la retraite de la secrétaire d'école à l'école Antoine-Roy le 18 août 2017;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins effectuée par la Commission scolaire des Chic-Chocs lors de la planification annuelle du plan des effectifs du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT l'abolition du poste de secrétaire à 100 %, à l'école Antoine-Roy, lors du comité exécutif tenu le 15 août 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

**CC-1708-007**

**CC-1708-007** de modifier le plan des effectifs du personnel de soutien 2017-2018, daté du 27 juin 2017, version 2, afin d'ajouter un poste de 31 heures 30 minutes (0,90 ETP) de secrétaire d'école à l'école Antoine-Roy, à compter du 22 août 2017 (document SRH-1617-052, daté du 22 août 2017, version 3).

## **10. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

### **10.1 RÉFECTION DES TOITURES À L'ÉCOLE NOTRE-DAME**

VU la lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en date du 12 avril 2017, confirmant le financement requis à la réalisation des projets Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2016-2017 (Projet 0271M1617);

VU l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 19 juillet 2017;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

| <b>SOUSSIONNAIRE</b>             | <b>PROVENANCE</b>  | <b>MONTANT (AVANT TAXES)</b> | <b>MONTANT (APRÈS TAXES)</b> | <b>CONFORME</b> | <b>RECOMMAN DATION</b> |
|----------------------------------|--------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------|------------------------|
| Rénovation C.M. inc.             | Grande-Vallée      | 138 000,00 \$                | 158 665,50 \$                | Oui             | ✓                      |
| Oneil Dumaresq Construction inc. | Rivière-au-Renard  | 179 277,00 \$                | 206 123,73 \$                | Oui             |                        |
| J.C.O. Malenfant inc.            | Saint-Jean-de-Dieu | 183 500,00 \$                | 210 979,13 \$                | Oui             |                        |

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Vachon et Roy, architectes, experts professionnels dans le dossier;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame France Tapp, et résolu,

**CC-1708-008**

**CC-1708-008** de retenir les services de Rénovation C.M. inc. pour effectuer des travaux de réfection des toitures à l'école Notre-Dame, au montant de 138 000,00 \$ \$, taxes non incluses, (158 665,50 \$ avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation des travaux.

### **10.2 RÉFECTION DES PAREMENTS EXTÉRIEURS À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-NEIGES**

VU la lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en date du 12 avril 2017, confirmant le financement requis à la réalisation des projets Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2016-2017 (Projet 0131D1617);

VU l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 14 juillet 2017;

VU la résolution CC-1706-201 autorisant le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à accepter temporairement le projet de réfection des parements extérieurs à l'école Notre-Dame-des-Neiges en retenant le plus bas soumissionnaire conforme, et de faire entériner le tout à la séance du conseil des commissaires du 22 août 2017;

CONSIDÉRANT l'offre reçue :

| SOUSSIONNAIRE                          | PROVENANCE      | MONTANT<br>(AVANT TAXES) | MONTANT<br>(APRÈS TAXES) | CONFORME | RECOMMAN-<br>DATION |
|--|-----------------|--------------------------|--------------------------|----------|---------------------|
| PB Maçonnerie –<br>3019233 Canada inc. | Rivière-du-Loup | 284 900,00 \$            | 327 563,78               | Oui      | Oui                 |

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Bourbeau Proulx Savard consortium d'architectes, experts professionnels dans le dossier;

CONSIDÉRANT le processus de négociation avec l'entrepreneur, qui a accepté de baisser sa soumission initiale de 284 900,00 \$ à 204 500,00 \$;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu,

**CC-1708-009**

**CC-1708-009** de retenir les services de PB Maçonnerie – 3019233 Canada inc. pour effectuer des travaux de réfection des parements extérieurs à l'école Notre-Dame-des-Neiges, au montant de 204 500,00 \$, taxes non incluses, (235 123,88 \$, \$ avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation des travaux.

**Le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, se retire de l'assemblée.**

## **11. SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES ET SERVICES INFORMATIQUES**

### **11.1 ORGANISATION SCOLAIRE 2017-2018, VERSION 4**

VU l'article 5.9 des Règles de répartition des ressources entre les écoles, les centres et les services 2017-2018 qui stipule, entre autres, que « *L'organisation scolaire de base pour l'ensemble de la Commission scolaire est établie par la direction des Services éducatifs pour adoption par le conseil des commissaires.* »;

CONSIDÉRANT la répartition des services dans les écoles, établie dans le Cadre d'organisation des services 2017-2018 (organisation scolaire);

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès des directions d'école et l'analyse des besoins;

CONSIDÉRANT les indices de défavorisation des écoles et selon les principes d'équité;

CONSIDÉRANT les discussions qui ont eu cours lors du comité plénier du 15 août 2017;

CONSIDÉRANT l'évolution de la clientèle depuis la dernière version de l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

CC-1708-010

CC-1708-010 que soit adoptée l'organisation scolaire 2017-2018, version 4, datée du 22 août 2017, en tant qu'organisation scolaire de base pour l'ensemble de la Commission scolaire.

## **12. SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

*Aucun sujet relié à ce service.*

## **13. SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES COMMUNICATIONS ET DE LA GESTION DOCUMENTAIRE**

*Aucun sujet relié à ce service.*

## **14. INFORMATIONS**

### **14.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

Le président fait état de sa participation aux activités reliées à la fonction de la présidence pour la période du 28 juin au 22 août 2017.

### **14.2 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Le rapport d'activités du directeur général est déposé. Par celui-ci, il fait état de sa participation aux activités reliées à la fonction de la direction générale pour la période du 28 juin au 22 août

### **14.3 RAPPORT DE DÉLÉGATION, DE REPRÉSENTATION OU DE PARTICIPATION DES COMMISSAIRES**

- Le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, fait état de sa participation aux activités suivantes :
  - Rentrée des employés et conférence à l'école C.-E.-Pouliot.

### **14.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES-PARENTS**

Aucun rapport n'est déposé.

### **14.5 INFORMATIONS DES ÉTABLISSEMENTS**

Le directeur général, monsieur Martin Savoie, présente aux commissaires le rapport des événements réalisés et à venir dans les établissements jusqu'au 26 septembre 2017.

### **14.6 REDDITION DE COMPTES DES ADMINISTRATEURS**

Dans le cadre du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs, le directeur général et les directeurs de service sont appelés à prendre un certain nombre de décisions. Les documents déposés témoignent des décisions prises au cours des mois de juin et juillet 2017.

#### **14.7 REDDITION DE COMPTES DES COMITÉS DE GOUVERNANCE**

*Différents comités se sont institués à la Commission scolaire des Chic-Chocs et doivent rendre compte de leurs actions au conseil des commissaires.*

Aucun compte-rendu n'est déposé

#### **15. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)**

Public présent, aucun droit de parole n'est demandé.

#### **16. AUTRES AFFAIRES**

Aucune autre affaire n'est discutée.

#### **17. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Fiche descriptive – Fédération des commissions scolaires du Québec.
- Lettre de la présidente de l'alliance des intervenantes en milieu familial BSLGÎM.

#### **18. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES**

- Le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, demande si la cérémonie de l'Ordre du mérite de la Commission scolaire sera déplacée à l'automne. En réponse à monsieur Dupuis, le directeur général mentionne que la formule sera revue, mais que la cérémonie se tiendra au printemps comme à l'habitude.
- Le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, demande la possibilité d'obtenir les statistiques sur les absences des élèves pour présentation aux commissaires.
- Le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, fait mention qu'il serait pertinent de diffuser le message de la rentrée du président et du directeur général dans les journaux locaux.

#### **19. AJOUT**

Aucun ajout

#### **20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

**CC-1708-011**

**CC-1708-011** que l'assemblée soit levée à 20 h 17.

---

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL